



CROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE



BULLETIN DE GUERRE

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS. — 16, Rue de Thann. PARIS (17^e)

SOMMAIRE. — CITATIONS. — MISSION FRANÇAISE EN ROUMANIE. — MÉDAILLES D'HONNEUR DES EPIDÉMIES. — NÉCROLOGIE. — COMITÉ CONSULTATIF. — COMITÉ DE DIRECTION. — APPEL AUX INFIRMIÈRES. — COMMISSION RÉGIONALE DE CONCILIATION DE CONSEIL DE DISCIPLINE. — COMMISSION DE CONTROLE DES HOPITAUX. — PROPAGANDE GÉNÉRALE. — INFORMATIONS. — AIDE IMMÉDIATE AUX INVALIDES ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE. — POUR LES BLESSÉS DE LA TUBERCULOSE. — ALLOCUTION DE LA DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT A L'ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTES. — ENSEIGNEMENT.

CITATIONS

à l'Ordre du Jour de l'Armée

Mlle BRUNETON (Marie). — Hôpital temporaire n° 5 :

« Infirmière du plus grand mérite, a fait preuve de belles qualités de courage et de dévouement à Verdun, Lemnos et à Salonique, à l'hôpital temporaire n° 5 ; a refusé l'évacuation bien qu'atteinte de dysenterie. »

(Officiel, 23 juillet 1917.)

Mlle SCHAEZLE (Alice). — Citée à l'Ordre de la Direction du S. S., 16 juillet 1917, Croix de Guerre avec étoile de bronze. (U. F. F. H. T. S.) :

« Infirmière extrêmement dévouée, ayant servi au Maroc, en 1912 ; depuis le début de la guerre a rendu les plus grands services à Rabat, Verdun, Meknès, Héricourt, Salonique. Très consciencieuse et entièrement dévouée aux malades. »

(Q. G. A. A. Signé : RUETTE.)

Mlle Roux (Marie). — 16 juillet 1917. Croix de Guerre avec étoile de bronze.

« Infirmière d'un dévouement et d'un mérite remarquables, ayant avant la guerre, depuis de longues années, consacré sa vie aux malades, sert sans interruption dans les hôpitaux depuis août 1914 ; d'abord à Verdun, puis à Doullens, Mytilène, Lemnos, Salonique, atteinte de conjonctivité assez grave, dans un service de diphtériques, en 1915, puis de dysenterie à Lemnos. Infirmière douée de beaucoup d'énergie et d'initiative. »

(Q. G. A. A. Signé : RUETTE.)

Mlle DURLEMAN (Éva). — Infirmière-major U. F. F. H. T. I., 16 juillet 1917 :

« Infirmière d'élite d'une haute valeur morale, très consciencieuse, d'un dévouement le plus absolu, qui depuis la guerre, comme infirmière-major de l'U. F. F., a donné entière satisfaction à tous les médecins-chefs sous les ordres desquels elle s'est trouvée. A l'armée d'Orient depuis 10 mois, elle a fait preuve des plus belles qualités professionnelles comme infirmière dans un service de blessés et a su donner une excellente impulsion à l'équipe de l'U. F. F. dont elle est le chef. »

(Q. G. Signé : RUETTE.)

Mme MOREL (Louise) :

« D'un dévouement et d'une activité remarquables, n'a jamais cessé de servir dans les hôpitaux militaires depuis 1912, d'abord au Maroc, puis à Nancy, Lemnos, Mytilène et Salonique. Infirmière extrêmement dévouée et énergique qui a rendu les plus précieux services dans le fonctionnement de la salle de stérilisation. »

(Q. G. A. A. Signé : RUETTE.)

Mme DE LA PERCHE (Marie-Louise). — Citée à l'Ordre du S. S. Ambulance 208 :

« Venue à sa demande à une ambulance du front, y fait preuve d'un inlassable dévouement. A montré en toutes circonstances les plus grandes qualités de courage et d'énergie, notamment au cours d'une attaque par les gaz, en janvier 1917. Exerce sur le moral des malades la meilleure influence. »

(5 août 1917. Signé : DE VIVILLE, méd. princ. de 1^{re} classe, Dir. du S. S. du XII^e corps.)

Mme TEISSIER DE CROS (Anne). — Citation à l'Ordre de la Direction du S. S. (16 juillet 1917) :

« Depuis le début de la campagne, assure avec un infatigable dévouement la direction des salles de malades que la Croix-Rouge a installées dans l'hôpital français. Infirmière du plus grand mérite. »

(Le médecin-inspecteur RUETTE, chef supérieur du S. S. des A. A.)

Approuvé : SARRAIL.

Mlle VALETTE (Cécile). — Citation à l'Ordre de l'Armée (17 juillet 1917, H. T. I.) :

« Très bonne infirmière, zèle et dévouement parfaits, a contracté dans son service de l'hôpital, à la suite d'une piqûre, un phlegmon grave sous le pectoral gauche, qui mit ses jours en danger. »

Signé : SARRAIL, général en chef des A. A. en Orient.

Mme VERNIER. — Citation à l'ordre du XVII^e corps d'Armée : Croix de Guerre avec étoile d'or. (Commercy, hôpital 108, directrice.)

Mlle RIGOT (Georgette). — Citée à l'Ordre du 11^e régiment : Etoile de bronze sur Croix de Guerre.

Mlle DIDIER (Eugénie). — Idem.

Mme SIRE-GROSLÉGIAT (Marie-Anne). — Rabat. Hôpital Marie-Feuillet. Infirmière-major. A l'Ordre de la subdivision de Rabat. Etoile d'argent :

« Infirmière en service dans les formations sanitaires du Maroc, dès 1912, et sans interruption depuis 1914. a toujours fait preuve des plus belles qualités à l'égard des blessés, se dépensant avec un dévouement des plus rares. A donné, au cours de plusieurs épidémies, le plus bel exemple de courage et de dévouement. »

(Signé : Colonel PELLEGRIN.)

Mlle FAURE (Adèle). — Infirmière de l'U. F. F., Florina, Hôpital temporaire, 16 octobre 1917, Ordre n° 86 :

« Infirmière aussi remarquable par sa valeur professionnelle que par son activité et son abnégation. Venue d'Amérique dès le début de la mobilisation, et malgré beaucoup de difficultés, pour se consacrer aux malades et aux blessés français. A servi depuis lors, sans interruption, dans les hôpitaux, à Nancy : typhoïdiques et grands blessés ; Longueuil, Vittel, Aunel, Salonique ; Infirmière d'une énergie, d'une compétence et d'une activité exceptionnelles. »

(G. Q. G. A. A., 16 octobre 1917. Le médecin-inspecteur RUETTE, chef du Service de Santé des Armées. Notifié au médecin-chef du H. T., à Florina. — P. O. : Le médecin-principal

4782

de 1^{re} classe NICLOT, médecin-chef du centre hospitalier de Salonique, délégué.)

Approuvé : le général commandant en chef des Armées d'Orient.

Signé : SARRAIL.

Mlle CRÉMIEUX. — Q. G., le 6 novembre 1917. Inf. amb. 15/14, Ordre n° 263 :

« Infirmière des plus distinguées qui, depuis le début des hostilités, consacre avec la plus grande abnégation et la plus grande modestie, son intelligence et sa compétence et son dévouement aux blessés de la guerre. A été l'objet des appréciations les plus flatteuses dans toutes les formations sanitaires auxquelles elle appartenait. Pendant quatre mois dans une ambulance du front journalièrement bombardée par les avions ennemis, n'a cessé de donner à ses blessés le plus bel exemple de calme et de sang-froid. Apôtre du devoir et du patriotisme, a poussé l'esprit de sacrifice jusqu'à demander à venir dans une ambulance divisionnaire, sans souci du danger, des privations et des fatigues. Infirmière admirable, modèle de vaillance et d'énergie, qui a droit à la reconnaissance de tous. »

(Le général PRIOU, commandant la 158^e D. I.)

Mlle MAUREL. — Q. G. 6 novembre 1917. Inf. amb. 15/14, Ordre n° 263 :

« Infirmière des plus distinguées qui, depuis le début des hostilités... etc... même citation que ci-dessus. »

Mlle CHOULLON (Nelly). — Ordre 17 Inf. de la 19^e division en Etat-Major 3 novembre 1917.

« Infirmière au centre hospitalier des Petits Monthairons. Affectée depuis longtemps à des formations sanitaires de l'avant, a fait preuve de courage et de sang-froid en soignant les blessés pendant les bombardements par avions ou par canons, subis par son ambulance. »

(Le colonel de BARBE de la BARTHE Commandant P. I. D. 19).

Signé : BARTHE.

Mlle SAVOURE; Mlle PILLEVUYT; Mlle GONOT. — même citation que la précédente.

(Le colonel de BARBE de la BARTHE Commandant P. I. D. 19).

Signé : BARTHE.

Mlle WILSON (Yvonne-Mariette). —

« Infirmière U. F. F., d'abord au Maroc, puis en Orient à Salonique, Mlle WILSON a ensuite demandé à aller dans un hôpital d'évacuation de l'avant où elle s'est prodiguée sans compter auprès des malades et des blessés qui affluaient dans son hôpital. »

Cette citation comporte l'obtention de la croix de guerre (Étoile de bronze), (Q. G. A. A., 16 juillet 1917).

Ordre de citations N° 21.

Le colonel commandant provisoirement la 19^e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division les dames infirmières dont les noms suivent :

Mme SABLON (Alice). — Inf. U. F. F. au centre hospitalier des Petits Monthairons :

« Infirmière des plus dévouées et des plus actives, dont les soins éclairés et l'excellent moral ont été d'un puissant réconfort pour les grands blessés, notamment lors des fréquents bombardements par avions et par canons, de sa formation. »

Le colonel commandant provisoirement la 19^e D. I.

Signé : BALAGNY.

Pour extrait conforme, le Médecin-Inspecteur, médecin de l'Armée.

Signé : D^r WISSEMANS.

25^e Div. Etat-Major, Q. G., 23 novembre 1917. Ordre de la division 522.

Le général commandant la 23^e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :

M. POTEAU, (Edouard-Guillaume). — Chevalier de la légion d'honneur, médaille de 1870, membre de l'U. F. F.

« Depuis le début de la guerre, a procuré aux troupes de la division, une quantité considérable de pansements, d'effets et d'objets utiles. Agé de 60 ans, a convoyé lui-même ce matériel, à ses frais, par tous les temps jusqu'aux P. G. et même jusqu'aux troupes. Est venu ramasser des blessés au combat de Bethancourt (14 sept.), a assisté à la prise du Pressoire (nov. 1916) a eu son auto percée d'éclats à plusieurs reprises, enseveli et contusionné au cours d'une de ses randonnées, a continué son service en béquilles pendant 6 semaines, modèle de dévouement désintéressé, concourant de toutes ses forces au soulagement et au bien-être de la troupe. »

Le général commandant la 25^e division.

Signé : GRATTIER.

Le général commandant la 41^e division, cité à l'ordre de la division n° 65 :

Mlle PICARD (Suzanne). — Infirmière à l'ambulance 208.

« Infirmière du plus grand dévouement, volontaire pour servir à une ambulance divisionnaire, s'était déjà distinguée par l'excellence de ses services pendant la campagne du Maroc. Vient de donner une nouvelle preuve de ses qualités professionnelles à Verdun, en prodiguant ses soins à de nombreux intoxiqués par les gaz. »

Au Q. G. le 3 décembre 1917.

Signé : GUIGNABAUDET.

IV^e ARMÉE

ÉTAT-MAJOR

Q. G., le 10 Novembre 1917.

ORDRE GÉNÉRAL

Le général GOURAUD, commandant la 4^e Armée, cite à l'Ordre de l'Armée :

Mme DAUGAN, Infirmière à l'Ambulance 13/18 de la 4^e Armée.

« S'est dévouée héroïquement lors de la prise de Péronne le 27 août 1914, en restant auprès de ses blessés sous les obus et les menaces des revolvers ; délivrée par nos troupes le 14 septembre, a refusé une seconde fois d'être évacuée, le 27 septembre, lors du retour offensif des Allemands, pour ne pas quitter ses blessés intransportables ; a souffert avec eux jusqu'à sa libération, le 25 Avril 1915 ; continue, depuis lors sa tâche généreuse avec le même dévouement inlassable. »

Le général GOURAUD, commandant la 4^e Armée.

Signé : GOURAUD.

CITATION. — Nous prions instamment les Infirmières et les membres de l'U. F. F. qui auraient été l'objet de citations ou de distinctions honorifiques non mentionnées au Bulletin, de vouloir bien en aviser sans retard Mme BEAUREGARD, directrice du personnel.

Mission Française en Roumanie

Le général BERTHELOT, chef de la Mission Militaire Française en Roumanie avait transmis en janvier dernier à M. le médecin principal COULLAUD, la lettre ci-jointe du préfet de Galatz, témoignant de la brillante attitude du corps médical français en cette ville :

« J'ai l'honneur de vous informer que les médecins et chirurgiens militaires français en mission à Galatz, ont quitté la ville où ils sont restés jusqu'au dernier moment en prodiguant les soins nécessaires aux blessés et aux malades. »

« Je suis très heureux de saisir cette occasion pour vous présenter les remerciements que j'adresse à tous et en particulier à MM. les médecins-majors ORTICONI, DUGUET, LAVENANT, AUGAGNEUR, JANICOT, FLORENCE, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, NOEL et BRAISSE, aux dames infirmières de l'Union des Femmes de France et aux sous-officiers adjoints à ces missions, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans les circonstances difficiles que nous traversons. »

« Mes hommages respectueux. »

Le Préfet du département de Covurlin.

ALEX. GUSSI.

MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES

Après Mlle Renée FLOURENS, Mme Nelly NICOLLET née BRARD, infirmière-major de l'U. F. F., en Roumanie, a reçu successivement la médaille d'honneur en bronze et la médaille d'honneur en argent des épidémies, avec les citations suivantes signées par le général BERTHELOT :

Pour la médaille de bronze :

« A fait preuve d'un grand dévouement et d'une complète abnégation dans les différents services des hôpitaux de Bucarest, Braïla, Galatz et Jassy où elle a été affectée. S'est particulièrement distinguée en prodiguant ses soins aux malades atteints de typhus exanthématique pendant l'épidémie qui a sévi à Jassy en Février, Avril 1917. »

Pour la médaille d'Argent :

« Infirmière modèle, a pendant toute une année en Roumanie, donné le plus bel exemple de courage et de dévouement, se dépensant sans compter au point de compromettre sa santé, et refusant de prendre du repos jusqu'à ce que ses forces la trahissent. A grandement contribué par son exemple au développement de l'influence française en Roumanie. »

Rappelons qu'en septembre 1917, le ministre de la Guerre a cité à l'Ordre des Armées, le personnel de la Mission Militaire Française en Roumanie, avec le motif suivant :

« Sous l'éminente direction de son chef le général BERTHELOT, qui a su donner à tous ses collaborateurs une impulsion vigoureuse et éclairée et leur communiquer son ardent conviction et son sentiment élevé du devoir, la Mission Française auprès de l'armée Roumaine a brillamment réussi à remplir le rôle délicat de réorganisation qui lui a été confié. »

« Au cours des sévères et glorieux combats qui ont consacré l'échec de l'offensive allemande dans la région du Sereeth, le personnel de la Mission Militaire Française a, en outre, donné la preuve sur le champ de bataille, d'un dévouement et d'un esprit de sacrifice auquel le commandement roumain s'est plu à rendre hommage. »

Signé : PAINLEVÉ.

NÉCROLOGIE

Le 19 septembre 1917, le professeur Henri LEGLUDIC, est mort à Angers. Nous associons au deuil de tous ceux qui l'ont connu, nous nous faisons un devoir, en exprimant aux siens la part que nous prenons à leur douleur, de témoigner de notre reconnaissance envers le précieux et dévoué collaborateur que la mort nous enlève.

L'extrait suivant la notice nécrologique que lui consacrent les autorités médicales d'Angers dit quel fut son attachement et son dévouement à notre œuvre.

« J'ai dit que tout passionnait le Docteur LEGLUDIC. Témoin des désastres de 1870, qui lui avaient laissé un souvenir aussi pénible qu'ineffaçable, il avait voulu, pour sa part, contribuer à préparer l'assistance aux blessés et aux malades dans une guerre qu'il jugeait, comme tous les gens sensés, inévitable et certaine à un moment donné. Il eut l'honneur d'être appelé en 1914, à diriger, comme médecin-chef, cet hôpital auxiliaire de l'Union des Femmes de France, qu'il avait contribué à organiser. Il ne faillit pas à sa tâche et l'hôpital 102 le vit reprendre les habitudes ponctuelles et réglées de ses 45 années de médecin des hôpitaux. »

« Mais cette tâche, à laquelle avaient dû s'ajouter encore, en l'absence de la plupart de ses confrères, les fatigues d'une consultation plus nombreuse que jamais, était véritablement au-dessus de ses forces quelque grandes qu'elles fussent. »

Il est mort entouré des regrets et du respect de tous.

Carpentras. — Mme Jules LAURENS, présidente du Comité carpentrasiens de l'U. F. F., qu'elle avait fondé et administré pendant de longues années, avec un constant souci de le développer, vient de décéder à Saint-Didier-les-Bains.

Elle était la veuve du peintre qui avait fait des dons importants à la bibliothèque et au musée de la ville.

Mme LAURENS était parvenue à créer au profit de l'Union, un capital important qui avait permis de créer l'hôpital auxiliaire 115, du dispensaire du docteur CAVAILLON, dès le début de la guerre.

Les Andelys. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme BROTHIER, femme du receveur particulier des finances, qui dirigeait depuis plus de deux ans la lingerie de l'hôpital auxiliaire 117 : elle avait été nommée vice-présidente du Comité de l'U. F. F. et se faisait remarquer par un dévouement aussi discret qu'absolu.

COMITÉ CONSULTATIF

Séance du 27 Novembre 1917

Le Comité Consultatif de l'U. F. F. s'est réuni au Siège social, le 27 novembre, à 4 h. 1/2, sous la présidence de M. l'amiral FOURNIER, président.

Mme PÉROUSE, présidente générale, assiste à la séance.

Étaient aussi présents :

MM. BOULLOCHÉ, DEFERT, général DURUPT, Georges AUDIGIER, GÉRARD, KEGELIN, docteur LÉDERICH, général MERCIER-MILON, docteur MORIN, amiral NABONA, PHILIPPOT, SIBEN, THOMAS,

médecin-inspecteur VIRY, membres du Comité. Les autres membres, en mission, ou empêchés, s'étaient excusés.

Assistaient aussi à la séance : M. le docteur BOULOUMIÉ, Secrétaire général, M. Marcel TRELAT, Trésorier général, et M. ARCHDEACON, Trésorier-général adjoint.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le président fait l'éloge de M. le professeur LANDOUZY, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, vice-président du Comité Consultatif, décédé le 9 mai dernier. Il rappelle les mérites et la générosité philanthropique du grand savant et parmi ses titres si beaux et si connus, retient surtout ceux qui lui ont valu au commencement de l'année la médaille d'or des épidémies. La citation porte : « Par ses initiatives éclairées et par son inlassable propagande, M. LANDOUZY s'est placé au premier rang dans la lutte nationale poursuivie contre le développement de la tuberculose. »

M. le professeur LETULLE, médecin-chef de l'hôpital militaire BUFFON, a été nommé vice-président du Comité Consultatif, en remplacement du regretté professeur LANDOUZY. M. le président félicite l'assemblée de ce choix et dit qu'il est particulièrement heureux de voir un éminent Rémois succéder à un illustre Rémois.

M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité consultatif, MM. les docteurs Emile CALMETTE et MARIN.

« M. le docteur Emile CALMETTE, grand officier de la Légion d'honneur, médecin inspecteur général, dit l'amiral, est le frère de Gaston CALMETTE et du médecin inspecteur Albert CALMETTE, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, détenu aujourd'hui par les Allemands. Après une brillante carrière dans l'armée active, il vient d'être versé dans le cadre de réserve des officiers généraux. Comme médecin inspecteur, il a rempli successivement les fonctions de directeur du Service de Santé du 15^e corps et du 19^e corps d'armée, puis au moment de la mobilisation de l'Afrique du Nord (Algérie et Tunisie). Ses publications sont nombreuses et remarquables. »

Il a signalé un des premiers la gangrène des extrémités comme complication de l'intoxication palustre (1876) et ses études sur le typhus exanthématique, parues en 1892 dans les annales de l'Institut Pasteur, sont célèbres, ainsi que plusieurs de ses mémoires sur des questions de bactériologie et d'hygiène. »

M. le D^r MORIN, qui fut élevé à l'école du Service de Santé de Strasbourg est, depuis de longues années un des collaborateurs les plus dévoués et les plus précieux de l'Union. Dès les menaces de guerre, M. le D^r MORIN est accouru à notre Siège Social et nommé, à la fin d'août 1914, délégué régional du gouvernement militaire de Paris, il a contribué, pour une large part, à fonder et à organiser une centaine d'hôpitaux auxiliaires de l'U. F. F. dans le camp retranché de Paris. Très malade, il a fallu les instances de Mme PÉROUSE pour le forcer à quitter ses laborieuses fonctions, en février 1916.

Heureusement remis, ayant su se préparer à la délégation un successeur de la valeur de M. BOVERAT, M. le Docteur MORIN a bien voulu accepter de prendre la direction de l'Enseignement, et rend à l'U. F. F., en cette qualité, de nouveaux services. Le Comité consultatif est heureux de compter parmi ses membres l'ancien maire-adjoint du 1^{er} arrondissement de Paris, le collaborateur constant et dévoué du Conseil central.

M. le docteur MORIN remercie M. le président et assure ses collègues de son concours vigilant, en disant « combien il est fier de compter désormais parmi eux et de collaborer avec eux dans toute la mesure de ses forces à l'œuvre si patriotique et si féconde que dirige avec tant d'intelligence et de cœur la si aimée Mme PÉROUSE. »

M. le président prie ensuite M. le trésorier général de faire connaître au Comité la situation financière de l'U. F. F.

M. TRÉLAT dit, qu'au bout de la quatrième année de guerre, en dépit de l'instabilité que lui imposent les événements, la trésorerie est à même non seulement de faire face à ses dépenses courantes mais qu'elle peut encore encourager l'U. F. F. à donner suite aux profits qui concernent la création d'hôtelleries sanitaires, de dispensaires dans les régions envahies et d'autres œuvres urgentes, dès que la fermeture d'hôpitaux le permet.

Après lui, M. le docteur BOULOUMIÉ, Secrétaire général, fait un exposé détaillé de tout ce que l'U. F. F. peut et doit faire pour continuer plus efficacement la lutte contre la tuberculose. Il demande au Comité consultatif de se joindre au Conseil central pour seconder ses efforts et ceux du nouveau vice-président, M. le professeur LETULLE, qui est pour l'Union et pour lui, en cette œuvre de salut public, un guide aussi empreint qu'éminent. La séance est levée à 6 h. 1/4.

COMITÉ DE DIRECTION

12 Octobre 1917. — Nomination de M. DUMAS, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, délégué régional de l'U. F. F. pour la 17^e région, comme recteur de l'Académie de Besançon.

19 Octobre 1917. — Envoi d'une adresse de sympathie au Comité de Dunkerque, à l'occasion des dangers courus par la ville.

26 Octobre 1917. — Mlle LEFÈVRE rend compte de la mission qui lui a été confiée à Ribécourt. — Reprise des cours le 6 novembre avec, cette année, une section aux *Annales*. — Désignation de Mme CUSSET comme nouvelle directrice de l'hôpital 112, à Saint-Ouen, et de Mme LAUREAU comme trésorière du Comité, en remplacement de Mme LEMIERRE. — Nomination de M. Fabien CIRIER, avocat à la Cour de Tunis, ancien bâtonnier, comme délégué régional dans cette ville, en remplacement de M. DUMAS, premier président de la Cour de Rabat. — Reconnaissance d'un nouveau sous-Comité à Quisac (Gard).

2 Novembre 1917. — Etude de la création d'un Sanatorium à Berck, pour les tuberculeux osseux. — Ratification de la nomination de Mme MACHEREL, comme présidente du Comité de Saint-Leu, en remplacement de Mme AIMOND, démissionnaire. — Rattachement de l'hôpital 112, de Saint-Ouen, au Conseil central.

9 Novembre 1917. — Inspection du Dr BOULOUMIÉ à Grenoble. — Organisation d'un Cercle du Soldat par le Comité d'Enghien. — Organisation par le Comité d'Epinal, dont l'hôpital est fermé, d'une « Garderie d'enfants » et d'un « Ouvroir » pour les enfants de mobilisés dont les mères travaillent aux usines. — Rattachement à l'Union du Cercle du Soldat de Bruyères (Vosges), et création, dans cette localité, d'un Comité, par Mme SANGNIER, sous la présidence de Mme VILMAIN, dont la nomination est ratifiée.

16 Novembre 1917. — Rapport de M. VERNES, sur le fonctionnement du poste de Nesle. — Ratification de la nomination de Mme WESTPHALL, comme présidente du Comité de Charenton.

23 Novembre 1917. — Rapport de Mme GALLIET sur sa mission au Maroc. — Approbation d'un projet de lettre aux délégués régionaux, au sujet du matériel restant des hôpitaux fermés.

30 Novembre 1917. — Organisation du Conseil de Discipline.

7 Décembre 1917. — Ratification de la nomination de Mme CHAUSSEZ, comme présidente du Comité de Pantin, faite quelques mois avant la guerre. — Nomination de M. GIRARD, Président de la Chambre de Commerce de Toulouse, comme délégué régional près le 17^e corps, en remplacement de M. DUMAS, nommé recteur de l'Académie de Besançon.

14 Décembre 1917. — Formation d'un nouveau Comité à Mézidon (Calvados), et ratification de la nomination de la comtesse de SARCUS comme présidente; Mme LEBLANC est désignée comme trésorière. — Annonce du décès de M. CALTE, directeur de l'hôpital 108. — La session d'enseignement s'est ouverte avec 250 inscriptions.

28 Décembre 1917. — Ratification de la nomination de Mme Coudry comme présidente du nouveau Comité de Neuilly-Plaisance. — Le Comité prend acte de la désignation de Mme BOUCHÉ, comme trésorière du Comité de Batna, dont la nomination remonte à octobre 1916. — Ratification de la nomination de Mme PONCETTON, comme présidente du Comité de Saint-Etienne, en remplacement de Mme LALLEMAND, dont le mari, ancien préfet de la Loire, a été nommé chef du cabinet civil du président du conseil. — Ratification de la nomination de Mme Noël MARTIN, comme présidente du Comité de Constantine et désignation de M. VIBERT, directeur de la Banque d'Algérie, comme trésorier. — Vote d'une nouvelle subvention de 10.000 francs pour l'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre, à Genève.

APPEL AUX INFIRMIÈRES

Il vient de se former dans le 17^e arrondissement un Comité d'Infirmières visiteuses, sous le patronage de l'U. F. F.

Au moment où les circonstances forcent la Croix-Rouge Française à fermer plusieurs hôpitaux, nous faisons appel aux infirmières qui, tout en désirant continuer à se rendre utiles, ne peuvent pas, soit pour raisons de santé, soit pour raisons de famille, prendre ou reprendre du service dans les hôpitaux.

Les infirmières qui pourraient nous consacrer quelques heures par semaine, sont priées de vouloir bien passer à l'Union où, soit Mme BEAUREGARD, soit Mme Max BOUCARD, leur fourniraient tous les renseignements sur l'aide qu'elles pourraient donner.

Commissions régionales DE CONCILIATION du Conseil de Discipline.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos représentants sur les dispositions ci-après, que notre Conseil d'administration vient d'adopter dans le but de maintenir l'ordre et la discipline dans les divers services de l'U. F. F. et donner toute garantie aux membres de son personnel contre lesquels des mesures disciplinaires pourraient être proposées.

I. — COMMISSIONS RÉGIONALES DE CONCILIATION.

Une commission, dite *Commission régionale de Conciliation*, est organisée dans chaque région et siègera au chef-lieu.

Elle connaîtra de tous les différends, conflits, difficultés, pouvant s'élever entre les membres du personnel hospitalier de la Société et de toutes autres personnes lui appartenant à un titre quelconque.

Cette commission comprendra : Quatre membres de l'association : le délégué régional, la présidente du comité, ou à défaut la plus ancienne des vice-présidentes et une autre dame déléguée désignée annuellement par le Comité, plus un membre (homme), le secrétaire général, ou à défaut, le trésorier et, à défaut de celui-ci, son adjoint ou un autre membre de la Société, spécialement désigné annuellement, par le Conseil d'administration du Siège du corps d'armée.

Au cas où la question intéresserait spécialement les médecins, il sera adjoint, avec voix délibérative, un membre du corps médical, pris en dehors de la Société : Le doyen de la Faculté ou le di-

recteur de l'École de Médecine, ou un délégué désigné par lui à cet effet, ou, à défaut, le président de la Société médicale de la localité, remplacé au besoin par son vice-président et, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien de la Société.

Le directeur régional du Service de Santé soumettra, s'il le désire, à la commission, verbalement ou par écrit, les observations qu'il pourrait, le cas échéant, avoir à présenter. Il sera, en outre, prié d'assister avec voix consultative aux séances de la Commission quand son service sera directement intéressé.

La présidence de la Commission est dévolue au délégué régional qui pourra, mais seulement en cas d'empêchement, se faire remplacer par le délégué régional adjoint.

Le président de la Commission transmettra le procès verbal de la délibération au président du Conseil de discipline siégeant à Paris, avec un rapport, auquel il joindra le dossier, dans le cas où la Commission aurait estimé que l'incident pouvait comporter des mesures disciplinaires.

II. — CONSEIL DE DISCIPLINE DES SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE

Le Conseil d'administration : Considérant qu'il importe à la bonne administration de la Société qu'un Conseil de discipline soit institué à l'effet de réprimer tout manquement aux devoirs et obligations qui incombent au personnel des formations sanitaires de l'Union des Femmes de France ;

Vu l'article 9 des statuts qui dispose : Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'association, Vu l'avis du comité de contentieux, ainsi conçu : le comité de contentieux émet l'avis :

Qu'un conseil de discipline soit immédiatement constitué, sans attendre plus longtemps la publication du décret en préparation, et que ce Conseil soit unique et siège à Paris,

Délibère :

ARTICLE 1^{er}. — Un conseil de discipline de sept membres dont quatre étrangers à la direction de la Société sera constitué chaque année par le Conseil d'Administration dans la séance qui suivra immédiatement l'assemblée générale.

Des membres suppléants seront désignés suivant la même proportion.

Les fonctions de secrétaire seront remplies par le secrétaire des séances du Conseil d'administration de la Société ou par un suppléant désigné par le président du Conseil de discipline.

ART. 2. — Tout membre civil du personnel hospitalier peut être cité devant le Conseil de discipline, soit à la demande du directeur du Service de Santé de la région ou du délégué régional de la Société, soit sur une plainte adressée à ceux-ci.

ART. 3. — Chaque affaire est instruite par un rapporteur désigné par le président. L'inculpé reçoit communication de la plainte et est entendu par le rapporteur ; il a, avant sa comparution devant

le Conseil, communication du rapport et des pièces à l'appui.

L'instruction terminée, le Conseil de discipline se réunit au siège de la Société, sur la convocation de son président.

Le Conseil entend la lecture du rapport et les témoignages écrits et, s'il y a lieu, les témoins appelés par lui d'office ou à la demande de la partie, ainsi que la partie elle-même dans ses explications présentées par elle avec ou sans l'assistance d'un mandataire de son choix appartenant à l'association.

Le Conseil statue à la majorité des membres présents, dont le nombre devra être de cinq au moins.

La décision est inscrite pour minute sur le procès-verbal de la séance, dressé par le secrétaire, et signé par les membres du Conseil. Une expédition de ce procès-verbal est établie par les soins du secrétaire et adressée par lui, au délégué régional chargé de notifier la décision à la personne inculpée et d'en assurer l'exécution.

S'il s'agit d'un membre du personnel dont la nomination a été agréée par le ministre de la guerre, une expédition est également transmise au ministre.

ART. 4. — Le « Conseil de Discipline » doit, pour chaque cas particulier, statuer dans le délai de deux mois à partir du dépôt de la plainte ou de la demande de poursuites disciplinaires.

ART. 5. — Les sanctions qui peuvent être prononcées par le Conseil de Discipline, sont : l'avertissement, la réprimande, la suspension d'emploi, la révocation.

Les demandes de poursuites disciplinaires formulées par le Directeur du Service de Santé ou par le Délégué régional et concluant à la suspension d'emploi ou à la révocation, entraînent la suspension des fonctions de la personne inculpée, à dater du jour où la demande lui a été notifiée.

Membres du Conseil de Discipline pour 1918 :

M. le Dr VIRY. Suppléant : M. le Dr CALMETTE	Médecin-inspecteur
M. BOUCARD.	M. le général DURUPT
M. MOREAU.	M. René GÉRARD.
M. SIBEN.	M. BOULLOCHE.
M. le Dr BOULOUMIÉ.	M. le Dr MORIN.
M. Léon THOMAS.	M. AUDIGIER.
Mme BEAUREGARD.	Mlle LEFÈVRE.

COMMISSION DE CONTROLE DES HOPITAUX

Inspection trimestrielle (3^e trimestre 1917) des hôpitaux à la charge du Conseil Central, situés dans le G. M. P.

Le Conseil Central prend à sa charge l'hôpital 112, de Saint-Ouen.

Inspection, par MM. BAULANDET LECOMTE, dans 27 hôpitaux du G. M. P. bénéficiant d'allocations plus ou moins importantes du Conseil Central. — A la suite de cette inspection, des félicitations sont votées au Conseil d'administration de la Compagnie P. L. M., et à Mme Jules DIETZ, directrice de l'hôpital Franco-Chilien.

PROPAGANDE GÉNÉRALE

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Mme CHAUSSEZ, présidente du Comité de Pantin, depuis mai 1914, a eu sa nomination ratifiée tardivement par le Comité directeur. Nous lui exprimons nos regrets de ce retard causé par les faits de guerre.

Le 9 décembre 1917, le sous-Comité de Neuilly-Plaisance fondé par Mme BERBAUT en 1910, a été érigé en Comité. A la suite de cette Assemblée générale, le Comité s'est réuni le 18 décembre et a nommé à l'unanimité Mme Coudry présidente. Nous adressons nos sincères compliments à cette dévouée collaboratrice dont le concours précieux nous était déjà acquis comme directrice de la Propagande du sous-Comité.

12^e Arrondissement. — En souvenir de la regrettée Mme DEBERNARD sa nièce, Mme BLANC a fait un don de 1.000 francs à notre Œuvre. En inscrivant Mlle DEBERNARD comme membre bienfaiteur, nous lui donnons un nouveau titre à notre reconnaissance.

RÉGIONS DIVERSES

3^e Région. — Mézidon. — Création d'un nouveau Comité par les soins de Mme SANGNIER et de M. PAULME, délégué régional. Mme la comtesse de SAVENS est nommée directrice. Organisation d'une cantine de gare.

Serquigny. — Création d'un Comité par M. DELABARRE, délégué régional adjoint, sous la présidence de Mme TACONNET. Une cantine de gare est en formation.

Graville-Sainte-Honorine. — A la suite du décès de M. FABRE, qui fut un des fondateurs du Comité et se fit remarquer par son active collaboration aux œuvres de guerre, Mme FABRE, présidente, devant quitter la région, a dû donner sa démission : elle est nommée présidente d'honneur, et remplacée par Mme BATAILLE.

17^e Région. — Carpentras. — Le *Sou du Soldat*, créé en avril 1915, continue à venir en aide aux soldats nécessiteux de tout l'arrondissement, et de nombreux paquets individuels sont envoyés au front et aux camps de prisonniers. L'œuvre, fondée par le Comité de l'U. F. F., vient aussi en aide aux soldats des régions envahies, et accorde des secours en espèces aux orphelins et aux permissionnaires sans ressources. L'ouvroir est en pleine activité.

6^e Région. — Sainte-Menehould. — Comme à Revigny et à Bar-le-Duc, la *Maison des Parents des Blessés et Malades militaires*, fondée par Mme MARULAZ, rend les plus grands services. Grâce à une parfaite entente entre le Conseil central et le Comité, entre la municipalité

et le bureau de bienfaisance, un logement gratuit et des repas aux prix les plus minimes, sont offerts aux visiteurs de nos soldats à l'hôpital, Le Comité de Londres s'est intéressé à cette fondation, et a puissamment aidé Mme la présidente du Comité de Sainte-Menehould, qui vient de voir récompenser, comme elle le souhaitait, son intelligente bonté et sa fine propagande : le nombre des lits a été porté de 12 à 18.

21^e Région. — Bruyères (Vosges). — Mme SANGNIER a réussi à créer un Comité qui fonctionne depuis les premiers jours de novembre. Mme VILMAIN a été nommée présidente de cette nouvelle formation, et continue à diriger elle-même le *Cercle du Soldat* qui, ouvert à Bruyères, depuis le 20 janvier, avait reçu à la fin d'octobre 48,582 hommes dépendant du front.

INFORMATIONS

VENTE

Le Comité de Direction de l'U. F. F. témoigne sa vive reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué au succès de la Vente faite au profit des fondations antituberculeuses de la Société. Il adresse tout particulièrement ses remerciements et ses félicitations à Mesdames les présidentes des groupes d'arrondissements, qui ont une fois de plus, mis au service de l'Œuvre, leur activité, leur dévouement et leur légitime influence.

Le prochain numéro du Bulletin donnera le résultat de la vente. La liste des recettes n'est pas encore close, des versements la concernant étant encore faits tous les jours et devant continuer jusqu'à la fin de janvier.

La représentation extraordinaire du drame lyrique "Jeanne d'Arc" de Raymond Roze, donnée fin novembre au théâtre national de l'Opéra, en l'honneur et au profit des Croix-Rouges française et britannique a été brillante.

En une suite saisissante de scènes et de tableaux les spectateurs émus, ont revu : Domrémy, Chinon, Orléans, Reims, Rouen et toute la vie héroïque et divine de la vierge symbolisant le patriotisme le plus pur et le plus beau.

Pour la vente des programmes chaque infirmière française était accompagnée d'un officier de l'armée ou de la marine britannique et chaque infirmière anglaise assistée d'un officier français.

Les huit infirmières de l'U. F. F., qui ont bien voulu représenter notre association étaient : Mmes DE LA PERCHE, LIGNY et MARCHAND, Mlles FILATREAU, HENTSCH, DE CIVRIEUX, FRAENKEL et JOUET.

A l'occasion du 3^e anniversaire de sa fondation, l'Agence des Prisonniers de guerre, a tenu une assemblée solennelle le dimanche 16 décembre, sous la présidence de M. Louis RENAULT, président de la Croix Rouge Française, qui a prononcé une allocution très applaudie.

M. Louis MAURANGE secrétaire général, a fait un historique remarquable et un compte-rendu éloquent de la section des Renseignements.

M. le baron D'ANTHOUDARD, a rendu hommage en termes éloquents aux travaux de la section des Secours

Le rapport financier a été fait par M. CORNELIS DE WITT.

L'U. F. F., s'était fait représenter par un membre de son comité consultatif.

Au cours de la réunion, tous les orateurs ont rendu hommage à l'action bienfaisante du Comité international de la Croix-Rouge de Genève et à son président M. Gustave ADOR, dont l'autorité et la compétence égalent le dévouement et la grandeur d'âme.

La Croix Rouge Française a fait célébrer le jeudi 20 décembre, en l'église Notre-Dame, un service funèbre, à la mémoire des soldats, des marins et des infirmiers morts pour la patrie.

S. E. le cardinal-archevêque de Paris a présidé la cérémonie et a donné l'absoute. M. l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE, aumônier militaire, a pris la parole à l'évangile et profondément ému son auditoire par sa sobre éloquence.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait le lieutenant-colonel RENAULT, représentant le Président de la République, et les représentants du ministre de la Guerre, du ministre de la Marine, du sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé, du Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur, du gouverneur militaire de Paris. Les ambassades et légations alliées avaient également envoyé des représentants.

De très beaux chants liturgiques furent exécutés par la maîtrise de Notre-Dame durant la cérémonie, sous la direction de M. l'abbé RENAULT. La basilique était comble.

M. Louis RENAULT, président du Comité Central de la Croix-Rouge Française, Mme la comtesse d'HAUSSONVILLE, présidente du Comité des Dames de la Société de secours aux blessés militaires, Mme Ernest CARNOT, présidente de l'Association des Dames Françaises, Mme PÉROUSE, présidente de l'Union des Femmes de France, ainsi qu'un grand nombre de notabilités des conseils et comités des œuvres de guerre, étaient présents.

Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente de l'U. F. F., la plupart des membres du Conseil Central et du Comité Consultatif

de notre association, les présidentes des groupes des vingt arrondissements de Paris et plusieurs des présidentes des Comités de la banlieue entouraient Mme PÉROUSE.

On remarquait dans le chœur d'importantes délégations de mutilés et blessés et dans le transept des infirmières des trois sociétés fraternellement confondues et, malgré leur discrétion, attirant parmi la foule le respect et la sympathie, à l'égard du soldat.

L' "AIDE IMMÉDIATE" aux Invalides et Réformés de la Guerre

L'U. F. F., depuis novembre 1914, date de la fondation de l'Aide Immédiate, s'est intéressée au développement et au succès de cette œuvre qui a rendu et est appelée à rendre encore tant de services.

Mme PÉROUSE lui a donné son haut patronage, Mme Joseph THIERRY, membre de notre Conseil Central, a bien voulu accepter la présidence du Comité de Dames, et Mme SANGNIER, directrice adjointe de notre propagande, une des vice-présidences. Mme Henri GALLI, vice-présidente de l'U. F. F., Mme MATHIEU SICAUD, du groupe du XII^e arrondissement de Paris, sont entrées dans ce même comité.

De son côté, Mme BARTHEZ, secrétaire générale de l'A. I., fait partie de notre Comité de la Tuberculose, où elle est très écoutée.

Aussi, lorsque la deuxième Assemblée générale de l'A. I. a eu lieu, le mercredi 12 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, les membres de l'U. F. F., entourant Mme PÉROUSE et les présidentes des groupes de Paris, y étaient-ils presque en aussi grand nombre que les soldats, glorieux blessés ou mutilés, heureux de voir rendre un hommage solennel de plus à leurs camarades, avant de retourner au front.

La séance a été ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Paul DESCHANEL, de l'Académie Française, président de la Chambre des députés, et président d'honneur de l'Aide Immédiate, assisté de Mme Joseph THIERRY, de M. PUECH, président de l'A. I., de Mme BARTHEZ, secrétaire générale, et de M. DEPINOX, trésorier de l'Œuvre.

M. le général DUBAIL, gouverneur militaire de Paris, était présent, entouré de plusieurs généraux et d'un certain nombre d'officiers mutilés, blessés ou convalescents.

M. le Président du Conseil, ministre de la Guerre, M. le ministre de la Marine, M. le ministre des Colonies, M. le ministre des Affaires étrangères, M. le ministre de l'Armement, M. le sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé, s'étaient fait représenter par leurs officiers d'ordonnance ou leurs chefs de cabinet.

M. BRISAC, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, occupait la place réservée au représentant de M. le ministre de l'Intérieur ; M. GIDEL, celle du représentant de M. le vice-recteur de Paris.

Mme Paul DESCHANEL était au premier rang de l'assistance, ayant à sa droite Mme D. PÉROUSE, présidente générale de l'U. F. F., et à sa gauche Mme CARNOT, présidente générale de l'Association des Dames Françaises.

Etaient encore présents : pour le bureau : MM. l'amiral BESSON, de la Société de Secours aux Blessés Militaires, DAUSSET, PEUCH, de RIBES-CHRISTOFLE, vice-présidents, M. GODET, secrétaire général adjoint, M. BRON, trésorier adjoint ;

Pour le Comité de Patronage : M. GABELLE, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, M. le comte DE REINACH-CESSAC ;

Pour le Comité de Dames : Mme SANGNIER, vice-présidente ; Mmes Georges CAIN, CATASSE, DAUCHEZ, David WEILL, DUBUFE, Robert ELLISEN, MARUÉJOLLS, Mathieu SICAUD, MORITZ, la marquise de NOAILLES, PRAGER, VEAUDAU ;

Pour le Conseil d'administration : MM. Georges AUDIGIER, BOIRE, BOULAY, Docteur BOURRILLON, Julien BRÉGEAULT, Georges CAIN, professeur CAMUS, COUART, général DELOR, chanoine GOFFINET, Fiant, abbé GARNIER, GAUTHIER, commandant HUGUES, rabbin Raphaël LÉVY, VILARET.

Plusieurs présidents ou représentants des œuvres de guerre avaient pris également place sur l'estrade, et parmi eux M. Léon THOMAS, secrétaire général adjoint de l'U. F. F., conseiller à la Cour, représentant M. le docteur BOULOMIÉ, en mission à Milan, M. le général de LESTRAC, président de la Fédération des Cercles du Soldat, M. le général de BERCKEIM, secrétaire général des Eclaireurs de France, M. le docteur BOUQUET, du journal le Temps, M. Emile BERR, du Figaro, dont on connaît le dévouement aux œuvres de guerre, et qui avait écrit la veille, dans son journal, un article de tête sur les bienfaits de l'A. I.

Le grand amphithéâtre était comble quand M. DESCHANEL a ouvert la séance et donné la parole à M. PUECH, président.

L'ancien ministre, député de Paris, a prononcé une allocution très applaudie, dans laquelle il a fait l'histoire de la fondation et de l'existence de l'Aide Immédiate, proclamé les résultats obtenus et rendu hommage aux efforts persévérants qui les ont favorisés.

Mme BARTHEZ, secrétaire générale, a donné ensuite lecture d'un rapport, tout-à-fait remarquable, sur la situation morale de l'Œuvre, et montré que l'A. I. tient surtout à faire comprendre au mutilé, l'importance de la rééducation et faire de lui, non seulement « un être de bonne volonté, mais de volonté ». Elle a fait ressortir le but principal de ses fondateurs, qui est de venir en aide à nos soldats réformés pour blessure ou maladie, et de les mettre à même de gagner honorablement leur vie en leur assurant un métier ou un emploi stable et rémunérateur, soit par le placement direct, soit par le placement après rééducation, soit enfin par l'assistance morale.

Depuis la fondation, en 1914, jusqu'à ce jour, l'Œuvre a secouru ou protégé plus de 25,000 réformés. Au 1^{er} octobre dernier, 8,324 avaient reçu des secours immédiats, 5,388 avaient été placés dans des emplois divers, 1,146 mutilés avaient été rééduqués, sur lesquels 892 ont déjà trouvé des emplois, 1,715 mutilés avaient été dirigés sur des écoles de rééducation du ministère de l'Intérieur, 366 tuberculeux avaient été traités dans la maison de cure.

Mme BARTHEZ a été l'objet d'une ovation, avant la fin de son rapport et a terminé ainsi :

« A l'A. I. on vit dans la guerre, « chaque blessé qui se présente, c'est « un peu du front qui vient à « l'Œuvre.

« La Marne, l'Yser, la Champagne, « la Somme, Verdun, Salonique ! « Que de fois ces noms glorieux ont « signé la fiche indiquant la blessure et amené un rapide retour « vers le champ de bataille où fut « atteint celui qui est là ! Evocation « des phases immortelles de cette « épopée unique dans l'histoire où « chaque seconde ajoute un chant « plus glorieux...

« Et le contraste s'établit, et l'on « cherche le moyen d'acquitter la « dette de reconnaissance contractée « là-bas.

« La tâche du présent et de l'avenir se révèle immense, et l'A. I. y « revendique sa part, heureuse et « fière de collaborer au mouvement « général qui se manifeste en faveur « de ceux qui font la France plus « grande en l'arrosant de leur sang. »

M. DEPINOX trésorier, a donné connaissance à l'assemblée de son compte-rendu financier. On a remarqué la proportion très minime des frais généraux : 4 0/0 dans les dépenses de l'Association. Grâce à ses généreux donateurs et souscripteurs l'A. I. a pu jusqu'ici faire face à toutes les charges assumées et Monsieur le Trésorier remercie à son tour, et ceux qui ont subventionné l'Œuvre, et ceux qui lui ont donné une vie active qu'il souhaite encore plus intense au milieu des applaudissements.

Monsieur le président de l'A. I. consulte l'assemblée sur l'approbation des nouveaux statuts qui sont adoptés, sans discussion, à l'unanimité.

M. Paul DESCHANEL prononce ensuite un admirable discours dans lequel il rend hommage à toutes les personnes dévouées qui ont permis à l'Association de durer et de prospérer, en particulier à son président, un des apôtres à la Chambre des Députés, de toutes les initiatives généreuses et philanthropiques et à son infatigable fondatrice Mme BARTHEZ dont la grande intelligence égale le grand cœur. En rappelant, selon le poète, que « c'est dans le cœur que Dieu a placé le génie de la femme » le président de la Chambre fait l'éloge de Mme PÉROUSE et de Mme CARNOT, puis s'inclinant pieusement « devant les saintes blessures des soldats héroïques des plus rudes batailles de l'histoire », il soulève l'enthousiasme de l'auditoire et adresse le salut de la Patrie reconnaissante à tous les mutilés et blessés rassemblés sous ses yeux « comme des drapeaux vivants. » Enfin, après avoir montré les bienfaits de l'Union sacrée dans le passé, le présent et pour l'avenir de notre cher pays, il montre combien tous les français ont été, sont, doivent rester généreux envers les œuvres de guerre. Le beau vers d'Emile DESCHANEL, traduisant si parfaitement la sublime pensée de MARC-AURELE, monte du souvenir de son cœur ému à ses lèvres éloquentes :

« On n'emporte en mourant que ce qu'on a donné. »

La réunion a été suivie d'une partie artistique à laquelle donnaient leur concours, avec la musique de la Garde Républicaine, des artistes des principaux théâtres de Paris. Le public charmé a fort applaudi Mlle Marie LÉONTE, de la Comédie Française ; Mlle Germaine BOURDELLOT, de l'Opéra-Comique ; Mlle Lyse BERTY, des Variétés ; Mlle Régine LE QUÉRÉ, de la Renaissance et Mme Odette

LYSSAN; M. OBEIN, de l'Opéra; M. Maurice LEHMANN de la Comédie Française.

Les invités de l'A. I. ont tenu, en échange du programme magnifiquement illustré par SCHOMMER, à remplir les « gamelles » qui leur ont été présentées avec une fine bonne grâce par des infirmières et des jeunes filles membres de l'U. F. F. ou de l'Association des Dames Françaises, accompagnées par des officiers, des sous-officiers, des soldats, convalescents et mutilés, tous décorés de la Légion d'honneur, de la médaille militaire ou de la croix de guerre.

Les quêtesuses étaient : Mmes de CLAIRFONTAINE et GUYON; Mlles André BESSAIGNET, Berthe BRÉGEAULT, Marie BADER, Simone CAHON, GÉLILLE, Germaine DEPINOIX, Simone DUVAL, Alice OFF, Jeanne-Marié SAILLARD, Andrée SANGNIER, TIPHAGNE, Jeanne et Simone WEILL. Elles avaient bien voulu agréer comme commissaires : les capitaines BOURRIEZ et PAULARD; les médecins-majors LIÈVRE-BRIZARD et Georges PAGEIX, les lieutenants André CHAUVET, Robert CLUZEAU, Aristide FAYET et SANSON; les aspirants Pierre BRÉGEAULT et Jacques BRUGNON; l'adjudant BRUNISSEN et les sergents Jean LEJARS et BERTHAUD, le caporal A. DE NION et le soldat Paul KANN.

Avec beaucoup de tact, au milieu d'une si nombreuse assistance, six élèves de l'École Polytechnique, avaient bien voulu assurer le service d'ordre, aidés de plusieurs éclaireurs de France, conduits par le caporal Étienne GARNIER.

Grâce aux aimables démarches de M. le professeur CAMUS, de M. le docteur BOURILLON, de M. Emile SICHEL, le fil cinématographique : *Les Étapes d'un blessé de guerre*, avait été mis gracieusement à la disposition de l'A. I. par le Service de Santé; il fut présenté par les soins attentifs de M. MAES et du personnel de la maison PATHÉ frères et devant les spectateurs vivement émus et intéressés, ceux-ci purent, le cœur serré, suivre le blessé, depuis le champ de bataille, à travers les postes de secours des tranchées, l'ambulance, l'hôpital évocateur des cruelles souffrances et de longues insomnies, puis le voir revenant à la vie, les membres assouplis par la gymnastique et l'électricité ou remplacés par des appareils ingénieux, et enfin, actif et joyeux, dans la saine atmosphère des ateliers de rééducation, prêt à reprendre une place honorable dans le monde des travailleurs et à servir encore le pays.

POUR LES BLESSÉS DE LA TUBERCULOSE

UN SANATORIUM MÉDICO-CHIRURGICAL À CRÉER

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
à la Commission Permanente
de Préservation contre la Tuberculose
(Suite)

PROJET N° 1

L'emplacement convenant à l'installation d'un grand Sanatorium pourrait être celui qui, à deux kilomètres environ de Berck, est connu sous le nom de Bellevue.

La partie du terrain ainsi dénommée, qui conviendrait à l'installation du Sanatorium, est celle qui longe la mer, la dominant immédiatement sur une étendue de 300 mètres avec une profondeur de 500 mètres, faisant face, à l'ouest, du côté de la mer, à l'est, du côté d'une plaine cultivée ou cultivable et de bois. Des deux faces latérales, l'une est orientée au nord vers Paris-Plage et Boulogne, l'autre, au sud, vers Berck.

Ce terrain, constitué par des dunes, qu'il y aurait à niveler, est contigu à celui qui a été aménagé en terrain à bâtir, avec routes et chemins solidement empierrés au silex et amenée d'eau potable et sur lequel déjà sont un certain nombre de villas.

Constitué par trois lots de 100 mètres de façade sur mer et 500 mètres de profondeur, il renferme un rectangle de 150.000 mètres.

Il est relié à Berck-Plage par une bonne route, par la plage et par un petit chemin de fer économique, allant de Berck à Paris-Plage, avec station et gare à Bellevue même.

Il pourrait être obtenu à des conditions acceptables consignées dans une convention.

Sur cet emplacement pourraient être installés dans d'excellentes conditions les constructions nécessaires pour le logement de 500 malades et plus au besoin, avec tous les services généraux nécessaires, tous les pavillons pouvant être orientés Est-Ouest, parallèlement à la côte, si, comme il semble préférable pour assurer une large insolation et pour ne donner de prise aux vents régnants que sur les pignons, cette disposition générale était adoptée.

Pour en assurer d'emblée le meilleur rendement possible, il paraîtrait nécessaire de demander à l'armée, en plus d'une subvention

par journée d'hospitalisation égale à celle qu'elle donne pour ses hospitalisés dans les autres Stations Sanitaires, de mettre à la disposition de celle-ci, pour y soigner ses malades et ses réformés, des médecins qui, à Berck même, se sont familiarisés avec le traitement général et la technique très spéciale des interventions chirurgicales réclamées par les multiples et diverses manifestations tuberculeuses à traiter.

Il devrait en être de même des infirmières, qui, au cours de leur stage dans les hôpitaux militaires et auxiliaires de la localité, ont acquis, elles aussi, les connaissances pratiques nécessaires.

Parmi les médecins de Berck, plusieurs déjà membres de l'U. F. F. donneraient certainement le concours précieux de leur expérience à la fondation; celui du Dr CALOT lui est d'ores et déjà assuré.

Les malades seraient là dans d'excellentes conditions hygiéniques. L'approvisionnement serait relativement facile, grâce à la proximité de la ville et de la gare de Berck, en même temps que la distance séparant la station sanitaire de la ville serait suffisante pour que la surveillance des hommes restât facile, tout en autorisant leur sortie.

Ce projet paraît devoir être tout particulièrement recommandé à l'attention du Service de Santé de l'armée, de la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques, les dépenses qu'imposerait sa réalisation dépassent de beaucoup celles que l'Union des Femmes de France pourrait engager dans les conditions et circonstances actuelles.

Le Projet N° 2, comportant la création d'un Sanatorium, beaucoup moins important, pour 100 à 120 malades, pourrait être réalisé dans la ville même de Berck-Plage.

Il offrirait l'avantage de pouvoir être mis à exécution en très peu de temps. L'installation pour 80 malades pourrait, en effet, être faite sans retard sur une propriété, sise entre l'hôpital Rothschild au sud et, au nord, l'hôpital Cazin-Perrochaud, dont elle n'est séparée que par la rue, sur laquelle devrait être établi l'accès principal de l'établissement.

Cette propriété, d'une contenance de 1.800 à 1.850 mètres, a une façade de 30 mètres sur la plage et une profondeur d'environ 60 mètres en façade de rue.

Sur la façade en bordure de mer existent 5 chalets en bois de 7 à 9 pièces chacun, avec 3 petites constructions à usage de communs à l'arrière. Ces constructions formant en

façade 5 chalets distincts se présentent en arrière sous forme d'un bâtiment unique.

En arrière se trouvent deux villas en briques, plus importantes que le plus grand des 5 chalets, contenant l'une 8 pièces, l'autre 10.

L'espace libre permet d'édifier une autre construction de même importance et un pavillon d'opérations et de pansements.

N'ayant pas été habités, ni surveillés, ni entretenus depuis trois ans par les héritiers du propriétaire précédent, les chalets sont actuellement très encombrés par les sables, contre l'envahissement desquels aucune précaution n'a été prise, comme il a été fait dans les propriétés voisines. Il y a de ce fait à prévoir une dépense de déblaiement et de réfection évaluée en bloc de 12 à 13.000 francs, mais qu'il me paraît prudent de porter à 15.000 francs au moins.

Il faudrait prévoir en plus l'édification d'un pavillon pour salle d'opérations, de pansements et autres; environ 12.000 francs, et d'une salle où les hommes pourraient se réunir pour lire, écrire et se distraire pendant les mauvais jours ou les soirées d'hiver, 8.000 francs environ, soit au total: 55.000 francs pour achat et 6.000 francs pour frais, plus 15.000 francs, plus 12.000 francs, plus 8.000 francs = 96.000 francs, soit environ 100.000 francs. Si cette salle de réunion était établie dans le bâtiment qu'il y aurait lieu d'ajouter aux constructions existantes pour y faire le logement des infirmières et les bureaux, cette prévision de dépenses devrait être augmentée de 15 à 16.000 francs, mais en compensation, le nombre des lits pour malades pourrait être augmenté grâce à la place rendue ainsi disponible. Le chiffre de dépenses à prévoir irait ainsi à 115.000 francs environ.

Les choses s'arrangeraient beaucoup mieux encore, si on faisait d'emblée l'acquisition d'une bande de terrain en prolongement de celui sur lequel sont élevées les constructions mentionnées ci-dessus et en même temps celle d'une maison d'une certaine importance très voisine de celle-ci, élevée sur une partie du terrain dont l'acquisition est absolument désirable. Ainsi augmenté, le domaine envisagé ci-dessus pourrait recevoir dans de bonnes conditions environ 120 malades, tout en laissant des espaces libres suffisants pour une telle agglomération.

La maison en question, dite *Châlet Marie-Thérèse*, située dans un lot de terrain de 13^m,50, en façade de rue,

sur 30 mètres de profondeur, pourrait être acquise avec le reste du terrain attenant pour le prix de 20.000 francs, et le terrain en prolongement au prix de 14 fr. 50 le mètre, soit pour 10 mètres en plus, en façade de rue, sur 30 de profondeur, 300 mètres qui paraissent nécessaires, 4.300 francs, soit avec les frais et droits un supplément de dépenses d'environ 28.000 francs à ajouter aux 115.000 francs mentionnés ci-dessus.

Je suis d'avis que, malgré le surcroît de dépenses qu'occasionnerait cette acquisition, il devrait y être précédé d'emblée et que dès lors, il y aurait lieu de prévoir une dépense non plus de 100 ou 115.000 francs, mais une dépense de 150.000 francs, qui permettrait d'assurer l'hospitalisation de 120 malades et l'installation de divers services que comporte une telle agglomération.

A ces dépenses de premier établissement pour réfection, acquisition et édification des immeubles nécessaires, il y a lieu d'ajouter celles nécessitées par l'acquisition à faire du mobilier, literie et meubles divers, matériel et mobilier de cuisine, de réfectoire, lingerie, vestiaire; matériel médico-chirurgical, soit 50.000 francs environ, soit donc au total, pour terrains, immeubles, meubles, matériel et ustensiles divers 200.000 francs, pour un sanatorium de 120 lits environ.

Bien organisé, cet établissement pourrait devenir, en même temps qu'un sanatorium des plus utiles pour les malades, un centre d'enseignement des plus intéressants pour nos infirmières se destinant aux soins à donner aux tuberculeux et ce serait là encore, une des raisons de l'utilité de sa fondation, aussi engagerais-je vivement l'U. F. F. à consentir le sacrifice nécessaire pour la réaliser.

Estimant qu'il y a en ce moment un devoir humanitaire et social à remplir d'urgence envers une intéressante catégorie de malades militaires et que chacun doit aider l'Etat à l'accomplir, j'ai, en raison de l'imminence de la mise en réforme d'un grand nombre d'entre eux, cru devoir prendre l'initiative de la proposition ci-dessus et des démarches destinées à la faire aboutir promptement si elle est agréée.

Je la soumets avec confiance au Comité International d'Assistance aux Anciens Militaires Tuberculeux, en sollicitant son concours et le priant de l'appuyer, si elle a son approbation, auprès de MM. les Ministres

de la Guerre, de la Marine et des Colonies, de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques, tous directement intéressés à la solution de la question posée par les circonstances actuelles, me tenant prêt à solliciter en sa faveur le concours de la *Croix-Rouge Française*, comme je le fais d'ores et déjà à l'Union des Femmes de France, pour aider à la réalisation rapide de l'un ou de l'autre des projets précités, ou simultanément ou successivement des deux projets.

Dr P. BOULOUMIÉ.

Notre président, M. le Ministre Léon BOURGEOIS, président du Comité National, accédant à ma demande, a bien voulu provoquer la réunion de ce jour pour me permettre de présenter et soutenir les projets ci-dessus et d'obtenir, s'ils ont l'agrément de la Commission, les concours nécessaires à leur réalisation. Je l'en remercie sincèrement.

Je peux dire que d'ores et déjà l'U. F. F., émue de la situation faite aux malades que je signalais à sa sollicitude, a voté une somme de 100.000 francs, va faire une vente et ouvrir une souscription pour réaliser le projet n° 2, comportant, après étude et devis par l'architecte, pour achat de terrains et immeubles et construction des pièces complémentaires indispensables, une dépense de 150.000 francs environ, à laquelle s'ajouteront celles que nécessiteront les installations hygiéniques spéciales de désinfection, l'achat du mobilier, de la lingerie, des vêtements, des instruments et moyens de pansements. Il y a en outre à prévoir une dépense de fonctionnement d'environ 5 francs par homme et par journée d'hospitalisation.

L'U. F. F. est décidée à faire un effort considérable pour venir en aide à cette catégorie de tuberculeux, comme elle l'a déjà fait pour les tuberculeux pulmonaires; mais, pour assurer le fonctionnement de cette nouvelle institution, elle a besoin du concours financier des Ministres de la Guerre ou de l'Intérieur, conformément à ce qui se fait pour celles des stations sanitaires qu'elle gère.

Permettez-moi de demander ici, pour l'obtenir, l'appui de la Commission permanente.

Aussitôt que ces concours lui seront assurés, l'U. F. F. commencera les travaux d'installation qui, grâce aux bâtiments existants, lui permettra, les réfections nécessaires rapide-

ment faites, d'hospitaliser à bref délai, environ 120 malades.

Je demanderais dans ce cas au Service de Santé de surseoir à la mise en réforme de ces hommes jusqu'au moment où ils pourraient être reçus dans le sanatorium en préparation.

Pour la réalisation du projet n° 1, qui dépasse de beaucoup ses possibilités financières, l'U. F. F. ne peut promettre quant à présent que le concours de son personnel infirmier disponible. Elle mettrait toutefois volontiers à la disposition du Ministre de l'Intérieur ou de la Guerre, ceux des baraquements qu'elle possède et qui sont actuellement installés à Amiens, si le Service de Santé, pensant ne pas en avoir besoin dans l'avenir, autorisait ce transfert.

De plus, estimant que, devant la prévision de la tâche écrasante qui incombera à l'Assistance Publique à la fin des hostilités, et pendant de longues années encore, chacun doit s'attacher à lui en faciliter l'accomplissement, l'U. F. F. serait portée à faire ce que certains groupements ou sociétés ne se refuseraient certainement pas à faire pour cela comme elle le ferait elle-même :

Donner systématiquement à l'A. P. leur concours dans des conditions déterminées, garantissant, en même temps que leur autonomie, la sauvegarde des droits et devoirs de haute surveillance incombant à celle-ci, des intérêts de l'Etat, et, avant tout, des intérêts sacrés des malades dans la misère ou le malheur.

Ces conditions, procédant de la féconde formule de l'initiative privée subsidiée par l'Etat, que d'ores et déjà je voudrais voir appliquées pour la création du sanatorium pour tuberculeux chirurgicaux dont je me préoccupe en ce moment, seraient les suivantes :

Une Société, reconnue d'utilité publique, fonde et s'engage à faire fonctionner un établissement d'assistance dont les plans et devis, ainsi que le mode de fonctionnement sont approuvés par l'Administration ;

L'Administration contribue pour une part à déterminer (la moitié, par exemple) aux frais de premier établissement et aux frais d'entretien des malades, fixés d'avance à un taux déterminé (les deux tiers par exemple), et ne pouvant être modifié que dans des circonstances exceptionnelles incontestables ;

La Société fondatrice fait fonctionner l'établissement sous sa responsabilité. Elle peut solliciter le concours de l'Administration pour des

dépenses exceptionnelles imposées par les circonstances, mais n'a le droit absolu d'en rien exiger de plus que ce qui est prévu aux conventions initiales.

Faisant application de ces principes généraux pour la création d'un Sanatorium à Berck pour les tuberculeux chirurgicaux, il pourrait être convenu ce qui suit entre la direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques et l'Union des Femmes de France :

L'U. F. F. s'engage :

1° A recevoir, entretenir et soigner dans l'établissement ainsi créé, un nombre de tuberculeux ganglionnaires, osseux ou articulaires et, éventuellement, d'un commun accord avec l'Administration, tels malades d'une autre catégorie qu'il serait convenu, si les premiers étaient en nombre insuffisant pour l'occuper, étant entendu :

(a) Que les malades seraient : 1° des militaires sortant des hôpitaux militaires ou auxiliaires en imminence ou en instance de réforme ; 2° des hommes récemment réformés (depuis moins d'un an, par exemple) ; 3° provisoirement et accessoirement, des hommes emmenés comme otages, en captivité et rapatriés ;

(b) Ils seraient fournis les 2/3 par l'A. P. et 1/3 par l'U. F. F. et seraient soumis pour leur admission aux formalités auxquelles sont soumis les tuberculeux pulmonaires pour leur admission dans les stations sanitaires existantes ;

(c) Ne seraient admis dans l'établissement que les malades susceptibles de guérison, mais ils y seraient maintenus pendant tout le temps jugé nécessaire à celle-ci, tandis que les autres, s'ils y avaient été admis, pourraient et devraient, après avoir bénéficié de tout le bien que peut leur procurer la cure, être évacués sur des hospices ou renvoyés dans leurs foyers.

2° A se soumettre, pour ce qui concerne ledit établissement, à l'inspection des services administratifs et hygiéniques de l'A. P. ;

3° A participer pour la moitié aux frais de réfection jugés nécessaires par l'Administration, sauf à s'en rapporter à une expertise en cas de conflit ;

4° A faire fonctionner l'établissement pendant 10, 15 ou 20 ans, avec la même destination ou une destination différente s'il y avait lieu, celle-ci ayant été adoptée d'un commun accord ;

5° A faire l'abandon de l'établissement à l'A. P. si elle cesse de le faire fonctionner avant la 10^e, 15^e ou 20^e année révolue, se réservant seulement, soit la moitié du matériel de couchage, lingerie, vêtements, soit sa représentation en argent suivant évaluation par expert.

Etant entendu que cette clause ne serait pas applicable dans le cas où la fermeture ou le changement de destination se produirait d'un commun accord entre l'A. P. et l'U. F. F., ou serait agréée par l'une des parties sur la proposition de l'autre.

Par ce moyen, l'A. P. trouverait certainement d'importants et précieux concours, notamment dans les Sociétés de la Croix-Rouge, qui seraient heureuses de devenir ses auxiliaires à la fin des hostilités, comme elles sont encore et comme elles seront jusqu'à la fin, les auxiliaires utiles et dévouées du Service de Santé.

Si l'Administration entre dans ces vues, l'U. F. F., tout au moins, est prête à la seconder activement dans l'accomplissement de sa tâche, et il n'est pas douteux que son exemple soit suivi par les autres œuvres de la Croix-Rouge et par d'autres groupements formés en vue de l'assistance militaire.

D^r P. BOULOUMIÉ,

Secrétaire Général de l'U. F. F.

L'importance de la question soulevée dans ce rapport et l'urgence de la résoudre ont été unanimement reconnues ; mais M. le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, tout en exprimant ses regrets, ne peut consentir aucune subvention, n'ayant à sa disposition aucun crédit pour les tuberculeux autres que les pulmonaires.

Il en est de même du Comité National, qui, dans ses statuts, n'envisage que l'assistance à ces derniers exclusivement.

Le Service de Santé de l'Armée, consent dès lors à surseoir à la mise en réforme de ces malades et à les conserver, ceux du moins qui ne peuvent recevoir chez eux les soins nécessaires, jusqu'à ce qu'ils puissent trouver asile dans un établissement de l'Assistance publique, ainsi que la loi l'en autorise, ou jusqu'au jour prochain où l'U. F. F. aura créé l'hôpital sanatorium projeté.

Se préoccupant, elle aussi, de la situation faite jusqu'à ce jour aux tuberculeux externes, la législation n'ayant envisagé que les pulmonaires, la Commission d'hygiène de la Chambre, réclame pour eux les mêmes droits aux secours que pour ceux-ci et pour les leur assurer, les a mentionnés spécialement dans le projet de loi qu'il va soumettre à très bref délai aux votes de la Chambre et du Sénat. Dans ce même projet, sera inscrit le prin-

cipe de la contribution de l'Etat à la création et à l'entretien des institutions d'assistance dues à l'initiative privée, présentant comme celle que projette l'U. F. F., un caractère indéfectible d'utilité publique et toute garantie de bonnes conditions d'installations et de fonctionnement, ainsi que je le réclamaï dans mon rapport et pour les mêmes raisons.

Les tuberculeux externes ont donc gain de cause, nous ne pouvons que nous en féliciter, mais nous devons, puisque nous avons pris l'initiative de la plaider, demander maintenant à tous les membres de notre Société de nous seconder dans notre effort de propagande en leur faveur et de nous aider à réaliser cette première fondation spéciale, celle-ci spécialement en faveur des militaires et anciens militaires tuberculeux chirurgicaux. Elle ne pourra manquer de faire le plus grand bien à une catégorie très intéressante de nos vaillants soldats, et le plus grand honneur à notre Société.

Le projet n° 2 va être mis à exécution. La création d'un hôpital sanatorium pour 120 malades, dans la ville même de Berck, en façade de mer est décidée ; l'appui et le concours du Service de Santé nous sont assurés ; aidez-nous à le réaliser au plus tôt et dans les meilleures conditions.

Le Secrétaire général,
D^r P. B.

Allocution de M^{lle} LEFÈVRE DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT à l'Assemblée des Présidentes

MESDAMES,

Je n'ai pas pu vous soustraire à l'ennui d'écouter ce que j'appellerai une causerie sur l'enseignement, aussi ai-je cherché, pour me faire pardonner, à être aussi brève que possible.

Je me bornerai à vous signaler quelques pensées personnelles, dont nous chercherons ensemble à tirer tout le profit possible.

Je dois vous avouer qu'il m'a semblé que notre enseignement subissait un léger ralentissement. Nous sommes entre nous dans cette grande et belle famille qui constitue l'Union, aussi pouvons-nous nous dire quelques-unes de nos vérités. Il y a un peu trop d'indolence, parfois peut-être seulement de la lassitude. Je sais bien, par expérience personnelle, que le recrutement des professeurs est souvent très laborieux, difficile même ; mais vous le savez, chaque

centre a la facilité de choisir l'époque la plus propice pour organiser sa session et il y a bien des périodes de ralentissement dans les services hospitaliers. Alors profitez-en pour vous mettre à l'œuvre et éviter l'inaction si dangereuse à tous points de vue et que vous connaissez bien. Vous n'aurez plus alors de ces infirmières hors règle, possédant beaucoup de pratique, mais aucun parchemin. Vous savez parfaitement que le Siège Social exige que toute infirmière ait sa situation régularisée, ne vous laissez donc pas imposer un programme, mais exécutez-vous.

Je vous recommanderai surtout : de ne pas tolérer de complaisance dans les séances des examens, il ne faut absolument pas d'avance, comme cela a pu exister, que toutes les candidates soient reçues. De plus en plus, il est très nécessaire de maintenir bien haut, aussi haut que possible, notre drapeau de l'enseignement, afin de mériter notre bonne réputation. Je vous rappellerai que notre chère et regrettée Mme FEUILLET avait concentré tous ses efforts vers ce but et je vous demande de m'aider à non seulement nous maintenir en bonne place, mais à progresser, car, comme pour la vertu, ne pas avancer c'est déjà reculer.

Maintenant, si vous le voulez bien, je vais vous citer quelques chiffres comparatifs, au point de vue de nos centres d'enseignement ayant fonctionné depuis notre dernière assemblée générale :

	Centres d'Enseignement
Gouvernement militaire de Paris et le X ^e corps d'armée comptent chacun.	15
Le IX ^e	13
Le XV ^e	12
Les III ^e , V ^e , XVI ^e	10
Le XVII ^e	9
Le XVIII ^e	8
Les VII ^e , XX ^e	7
Les I ^{er} , XI ^e , XIII ^e , XIV ^e	6
Le XIX ^e	5
Les II ^e , IV ^e , VI ^e , Tunisie-Egypte.	3
Les VIII ^e , XII ^e , Maroc, Russie.	2
Ce qui nous donne un total de centres, ayant fait de l'enseignement dans l'exercice dernier.	90

Je laisse à vos méditations ce petit tableau, afin que vous fassiez tous vos efforts pour augmenter les centres d'enseignement d'ici l'an prochain. Il vous suffira de récapituler toutes les formations où il reste encore des lacunes à combler.

Je veux aussi vous entretenir de la préparation des aides en pharmacie, une innovation de février dernier. L'idée venue à l'un de nos professeurs nous a semblé présenter un réel intérêt, puisque le but à atteindre est de pourvoir au remplacement du personnel mobilisé. La pénurie des aides dans les pharmacies de ville s'est déjà fait sentir avant la guerre, que sera-ce après ? C'est pourquoi grâce à la complaisance de nos pharmaciens, nous préparons dans nos hôpitaux auxiliaires, un personnel féminin, afin de créer une situation à des membres de l'Union et de fournir selon les nécessités, des recrues nouvelles aux officines de ville. Nous voulons espérer réussir, la femme n'est-elle pas toute indiquée pour cette besogne méticuleuse, toute de conscience qu'exige la préparation de médicaments et nous pensons que vous aussi, vous pourrez entrer dans la même voie.

Je tiens encore à vous dire que nous avons envoyé cet hiver, des élèves aux cours de radiologie, de Mme CURIE, toutefois à la condition d'assurer, à ces candidates dans la suite, un poste dans nos hôpitaux. Si vous aviez donc besoin de préparer des personnes pour ces services très particuliers, veuillez nous en parler. Le stage en question a une durée d'environ un mois.

Ce sont mes remerciements que je veux vous adresser maintenant à toutes et à tous pour l'effort accompli pendant ces dures années, chacun a rivalisé de ténacité en menant de front de multiples occupations. C'est tout le personnel enseignant et enseigné qui a coopéré au rétablissement de nos chers blessés et malades. En effet, toutes ces infirmières nouvelles, ne sont-elles pas venues se joindre aux

anciennes, quelquefois bien fatiguées, après ces longs mois de services. Et c'est grâce au dévouement persévérant de nos nombreux professeurs et de nos dames déléguées, que nous avons pu aider le personnel, c'est-à-dire Mme BEAUREGARD, dans la lourde tâche qu'elle a eue à assurer.

Je terminerai en vous parlant du D^r MORIN, qui après un repos bien mérité, a accepté, à la satisfaction générale, d'être nommé directeur de l'enseignement par intérim. Et c'est avec une grande confiance que, comme moi, vous le voyez reprendre sa place à la tête d'un service qu'il n'a peut-être pas créé, mais qu'il a développé pendant 28 années et auquel il a toujours été si attaché. Alors, en votre nom et au mien, je le remercie de son concours assuré, qui fera peser un peu moins lourdement sur mes épaules ce far-

deau de l'organisation générale de l'enseignement. Et avec sérénité, vous ayant tous comme collaborateurs, sans oublier ma chère adjointe, Mme CHARDAYRE, je regarderai avec confiance la route qu'il me reste à parcourir pendant la guerre et cela sous l'égide si maternelle de notre chère et admirable présidente, Mme PÉROUSE.

ENSEIGNEMENT

Nous ne saurions trop engager nos Comités à suivre le bon exemple suivant :

Eu vue de préparer les jeunes filles au rôle qui les attend dans la maternité, et d'ici là leur permettre de soigner les petits Français, il faut songer à leur donner une connaissance approfondie de la puériculture. C'est ce que le Comité de Bordeaux

a compris, en organisant des cours théoriques et pratiques, sous l'impulsion du docteur PICOR, notre délégué régional, et avec le concours du docteur CADENAULE, à la polyclinique qu'il dirige. Le chiffre de 140 élèves inscrites est assez éloquent pour faire voir l'intérêt de ces études.

A Paris, Mme BUDIN a entrepris à l'Union des Femmes de France, dans le même ordre d'idées, une série de cours théoriques qu'elle veut bien faire elle-même. Et de plus, elle accepte à la fondation BUDIN des élèves stagiaires pendant une durée de trois mois.

Nous espérons que l'idée va germer partout où il y a de la jeunesse à occuper ailleurs qu'auprès des blessés et des malades des hôpitaux, c'est un rôle national, à côté de la guerre, et qu'il faut savoir envisager dès maintenant pour lutter contre la mortalité infantile.

LA
CROIX ROUGE FRANÇAISE
DANS LA
Lutte contre
la Tuberculose

Par le D^r P. BOULOUMIÉ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.F.F.
MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION DU COMITÉ CENTRAL
D'ASSISTANCE AUX ANCIENS MILITAIRES TUBERCULEUX

Prix : 0 fr. 50

Vendu au Profit des Fondations Anti-Tuberculeuses de l'U.F.F.

UNION DES FEMMES DE FRANCE, 16, Rue de Thann
PARIS (XVII^e ARR.)

Union Fraternelle
DES
Blessés de la Grande Guerre
U. F. B. G.

APRÈS LA VICTOIRE

Conférence
du D^r P. BOULOUMIÉ
MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE
VICE-PRÉSIDENT FONDATEUR DE L'U. F. B. G.

FAITE A

l'Assemblée générale du 14 Mai 1917.

Prix : 0 fr. 50

Vendue au Profit de l'Œuvre

SIÈGE SOCIAL PROVISoire :
4 — Rue Sainte-Anne. — PARIS